



# CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Présentation du dispositif



## CEE: Généralités

- Les Certificats d'Économies d'Énergies sont un dispositif , créé en 2006, qui impose aux vendeurs d'énergie de réaliser des économies d'énergies
- Dispositif créé par la loi POPE (loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique)
  - Obliger la réalisation d'actions d'économies d'énergie
  - Promouvoir l'efficacité énergétique



Fournisseurs  
d'électricité

- EDF



Fournisseurs de gaz

- Engie
- Gaz de Bordeaux



Fournisseurs  
de fioul  
domestique



Fournisseurs de  
combustible

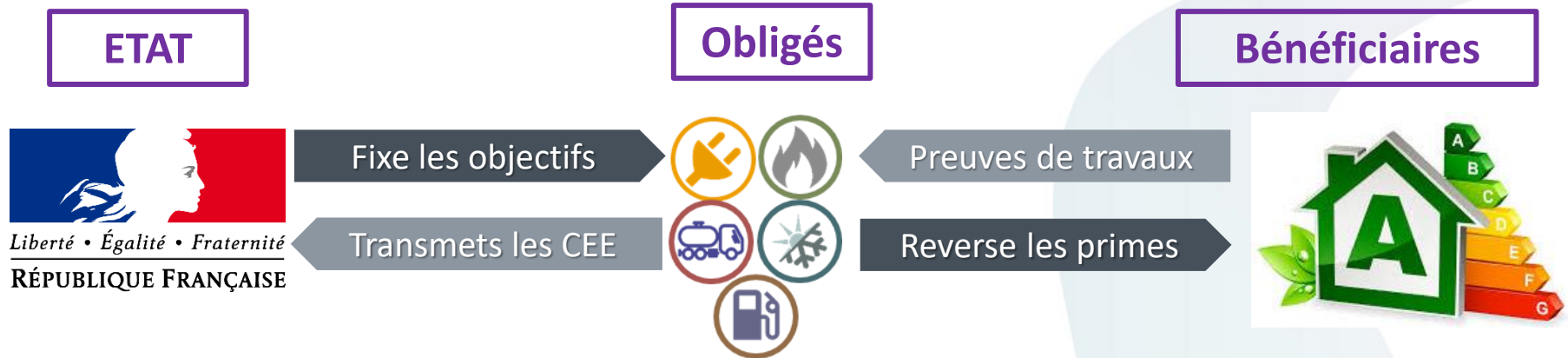


Distributeur de  
carburant  
automobile

- Total

## CEE: Généralités

- Principe du dispositif:



- Obligés: acteurs contraints par la loi d'obtenir une certaine quantité de CEE fixée par période (trois ans). Ceux sont les principaux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz fioul, carburant)
- Bénéficiaires éligibles: acteurs qui peuvent bénéficier de l'attribution des certificats d'économies d'énergie
- ETAT/Pôle national: permet de regrouper tous les CEE attribués (PNCEE) via une plateforme en ligne nommée Emmy

## CEE: Généralités

- Opérations standardisées:
  - Opérations couramment réalisées pour lesquelles une valeur forfaitaire de certificats d'économies d'énergies a été définie dans des « fiches »
  - Ces fiches contiennent les conditions et les caractéristiques techniques à respecter et le calcul du montant des certificats en kWh cumac.
  - 216 fiches organisées en 6 secteurs (agriculture, résidentiel, tertiaire, réseau, industrie, transport)
- Valeur des CEE:
  - 1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale d'économie réalisée
  - Cumac = contraction de cumulé – actualisé
    - Cumulé: Prise en compte des économies sur la durée de vie de l'opération engagée
    - Actualisé: Prise en compte de la variation du coût de l'énergie dans le temps
- Délais:
  - Dépôt d'un dossier: 1 an à compter de la date de fin de travaux
  - Vente: 10 ans (correspond à la validité d'un CEE)

## Partenariat SYDEEL - Green Prime : Acteurs

### Green Prime: Bureau d'étude



#### Rôles:

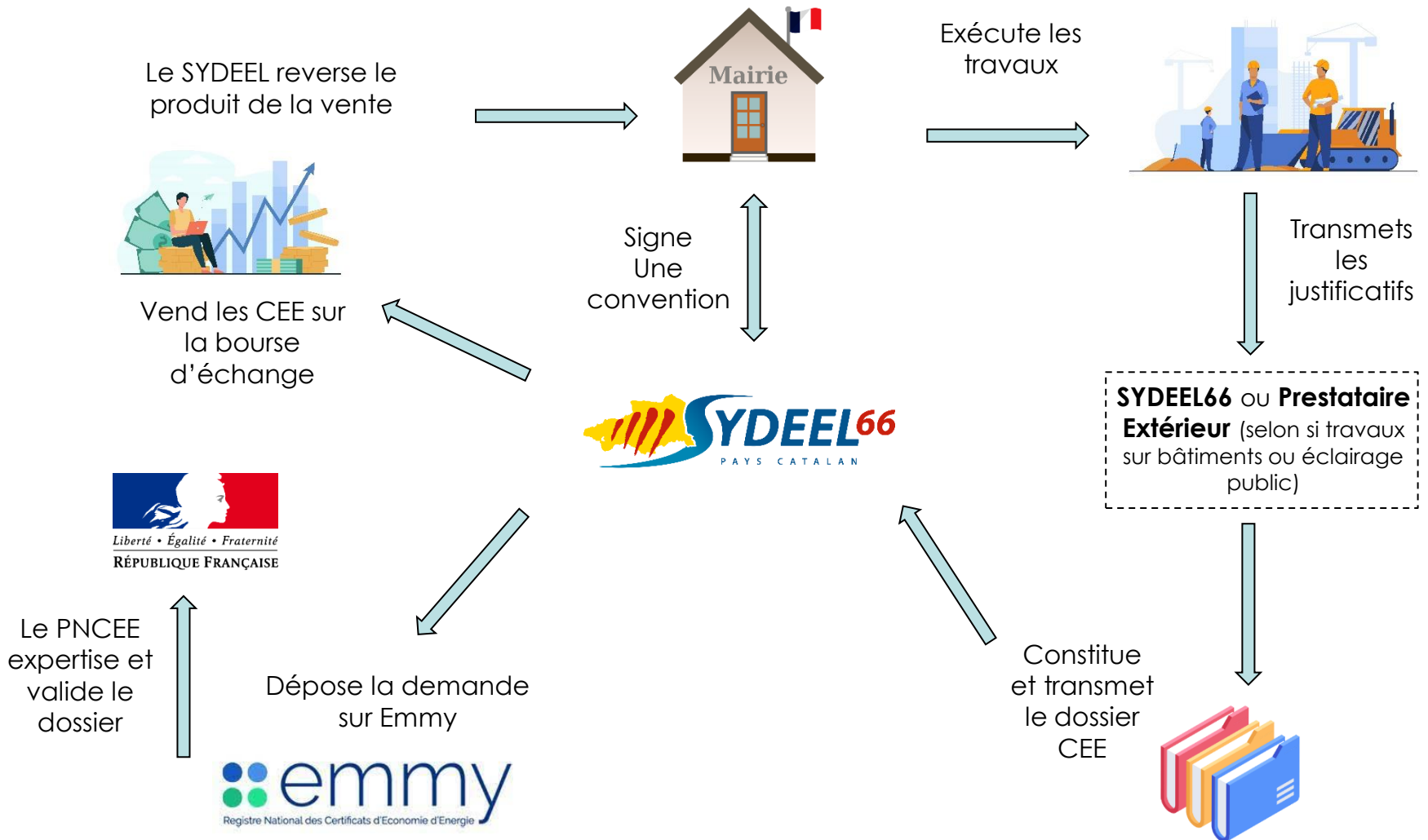
- Prends contact avec la commune;
- Apporte son analyse technique sur les devis et estime les primes CEE;
- Valide la conformité des projets;
- Constitue le dossier avant de le transmettre au Sydeel 66;
- Achète les CEE.

### Sydeel 66: Syndicat d'Énergie



#### Rôles:

- Signe la convention financière avec la commune et la convention de partenariat avec Green Prime;
- Dépose le dossier sur la plateforme Emmy;
- Récupère les certificats;
- Vends les CEE à Green Prime;
- Reverse la prime à la commune.



## Vos Contacts

Lionel VIDAL

Directeur général des services

Tél fixe: 04 68 21 92 02

Tél portable: 06 13 94 51 39

Email: [lionelvidal@sydeel66.com](mailto:lionelvidal@sydeel66.com)

Rémi ARIBIT

Conseiller Energie

Tél fixe: 04 68 21 92 05

Tél portable: 07 76 37 51 93

Email: [remiaribit@sydeel66.com](mailto:remiaribit@sydeel66.com)